

M. Jean-Claude JUNCKER

Président de la Commission Européenne

Rue de la Loi 175 / Wetstraat 175

1048 Bruxelles / Brussel – (Belgique)

Paris, le 17 mars 2016

Objet : Arrestation de plusieurs avocats turcs

Monsieur le Président,

Je vous écris en ma qualité de secrétaire général de la Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune (la CIB) qui regroupe les barreaux de 45 pays francophones pour vous faire part des vives inquiétudes que soulève l'arrestation de plusieurs de nos confrères turcs.

La consternation est d'autant plus grande que nos confrères s'apprêtaient à assurer leur mission de défense au cours d'un important procès, un rôle essentiel au bon fonctionnement de la démocratie et au respect de l'état de droit.

L'état d'urgence et le risque d'attentats ne peuvent avoir pour effet de porter atteinte aux libertés fondamentales et, en particulier, aux droits de la défense.

Cette arrestation porte un grave coup d'arrêt au développement de l'état de droit en Turquie en sorte que l'on peut légitimement s'attendre à ce que l'Union européenne prenne en compte cette situation dans la négociation que mènent ses institutions relativement à la demande d'adhésion de la Turquie.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération



Bernard Vatie

Secrétaire Général de la CIB